

## DEMARCHES D’AFFILIATION AU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE FRANÇAIS

Pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais médicaux durant votre année universitaire vous devez vous affilier au régime général de sécurité sociale français.

Si vous avez déjà été, par le passé, affilié à la sécurité sociale française, ou si vous êtes nés en France, veuillez contacter la CPAM par téléphone au 3646, ou directement auprès de l’agence proche de votre lieu de résidence, afin de connaître la procédure de récupération de votre numéro de sécurité sociale et la création de votre compte sur ameli.fr.

Tout nouvelle affiliation s’effectue en ligne sur un site trilingue, français, anglais et espagnol :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

**Étape 1 :** Création de votre compte sur le site ([voir infographie ci-dessous](#))

- L’adresse en France est obligatoire
- Téléchargement des pièces justificatives :
  - Copie intégrale de l’acte de naissance ou extrait de l’acte de naissance avec filiation
  - Traduction officielle de l’acte de naissance
  - Passeport
  - Visa puis Titre de séjour/vignette OFII
  - Attestation de scolarité en cours (disponible sur votre espace Sciences Po)
  - N°IBAN en France (coordonnées bancaires en France)

**Étape 2 :** Réception d’une attestation provisoire avec un numéro de sécurité sociale provisoire.

- Cette attestation vous permettra de compléter votre dossier d’inscription administrative en ligne à Sciences Po. Connectez-vous à votre espace étudiant Sciences Po pour la télécharger.

**Étape 3 :** Réception d’une attestation définitive avec un numéro de sécurité sociale définitif

- Vous pourrez ainsi créer un compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et commander votre carte vitale.

Pour plus d’informations, nous vous invitons à consulter le [site de l’assurance maladie](#).

### INFORMATIONS SUR LE REMBOURSEMENT DES SOINS

La sécurité sociale vous couvre en général à hauteur de 70% des frais de santé. Une fois votre affiliation au régime général de sécurité sociale finalisée, vous pouvez choisir de souscrire à une complémentaire santé pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l’Assurance maladie obligatoire.



### Pour m’inscrire à la Sécurité sociale en France...

Je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

